



Déclaration CFE CGC Occitanie au CSE du 27 novembre 2025

Les élu(e)s de la CFE CGC Métiers de l'emploi alertent une nouvelle fois la direction sur la nécessité de prendre en compte la situation de la DDO et notamment le service PIAR sans lui appliquer stricto sensu la logique efficience actuellement en vigueur. Ce service, directement en lien avec les agences pour la délivrance des services au public, dans le contexte du déploiement LPE, ne peut se permettre de ne pas répondre rapidement aux sollicitations du réseau, **par exemple pour débloquer un dossier indemnisation pour un demandeur, ou un problème d'offre pour un employeur.**

Les collègues et leur manager mettent toute leur énergie et leur temps pour trouver des réponses ou trouver des solutions de contournement quand rien d'autre n'est malheureusement possible. Ils assurent le suivi des déploiements dans des conditions de plus en plus contraintes, avec des délais extrêmement courts. Les questions via C'zam se multiplient (**15000 l'année dernière, 1000 en cours, +20% en un an**) et rien ne permet d'en assurer la capitalisation (**malgré les alertes de la CFE CGC lors de la présentation de C'zam en CSE**).

Cette augmentation des C'ZAM qui remontent à la DDO est aussi l'illustration de l'impact Efficience sur les DD, à savoir la diminution de leur capacité à répondre directement au réseau hors processus C'ZAM.

Alors les heures supplémentaires ne se comptent même plus. Et le service PIAR va perdre encore prochainement 3 personnes (**2 à Montpellier et 1 à Toulouse**), souvent experts et personnes ressources régionales dans certains domaines. Il est plus que dommage de constater que cela n'ait pas été anticipé au motif de la réduction des effectifs des fonctions support.

Et nous ne pouvons admettre que les départs annoncés ne soient pas remplacés, aucune décision ne semblant encore prise sur ce point. Nous demandons donc à la direction de faire le nécessaire pour que l'équipe ne soit pas réduite à peau de chagrin et continue d'assurer un back-office de qualité, sans que ce soit au détriment de la santé des personnels qui y travaillent.

La DDO et PIAR sont des facilitateurs de la production de service et contribuent largement à la satisfaction de nos usagers par procuration, ne l'oublions pas !